

## *LIGUE DU DROIT INTERNATIONAL DES FEMMES*

6, Place Saint-Germain-des-Prés 75006 Paris - France  
TEL : (33) 1.45.49.04.00 - FAX : (33) 1.45.49.16.71  
Email : [w113111@club-internet.fr](mailto:w113111@club-internet.fr)

### **Lettre Ouverte au président de l'Université Lyon II** le 26 avril 2008

Monsieur le président,

C'est avec stupéfaction que nous avons pris connaissance de l'organisation par l' « Université de la mode » de l'Université Lyon II d'un colloque sur le thème « Les voiles dévoilés : pudeur, foi, élégance ».

Alors même que notre association développe une campagne internationale pour dénoncer la ségrégation institutionnalisée à l'encontre des femmes dans des pays où le port du voile est obligatoire, en France, des responsables publics de l'éducation se permettent de banaliser un tel signe et de l'associer à la notion d'élégance !

Mais peut-être l'intention des organisateurs est-elle toute autre et, ce qu'ils comptent faire, c'est de montrer que l'habillement n'est jamais neutre dans l'histoire de l'humanité, surtout dans l'histoire des femmes. Qu'il faut savoir décrypter le sens de ces symboles. Nous avons connu le corset, il y eut les pieds bandés des chinoises, les colliers à anneaux de certaines africaines...la liste est longue. Les prétextes sont nombreux. Tantôt la pudeur qui imposerait aux femmes de cacher les signes de leur féminité, tantôt à l'inverse l'obligation de séduire qui imposerait jusqu'au grotesque de les mettre en valeur.

Mais au total le résultat est le même : l'humiliation et le handicap dans les gestes de tous les jours. Pour le démontrer faisons un détour du côté du sport, un « langage universel par excellence », comme l'affirme l'Unesco. Une valeur positive qui séduit la jeunesse.

En cette année Olympique la question du voile est particulièrement d'actualité. Sachez que sur le stade olympique, en contradiction avec la charte olympique qui interdit toute forme de discrimination de race, de religion, de sexe, et autre, 9 pays en tête desquels figure l'Arabie

Saoudite excluent les femmes de leurs délégations pour des raisons de ségrégation institutionnalisée. D'autres, comme l'Iran, plus hypocritement envoient des femmes voilées qui ne peuvent concourir qu'à quelques rares disciplines...ce qui revient donc à les exclure de la plupart d'entre elles ( en outre cela aussi est en contradiction avec la charte olympique qui interdit toute expression de caractère politique ou religieux sur les lieux olympiques).

L'Afrique du Sud avait été exclue des Nations Unies - et aussi des jeux olympiques- pendant 30 ans pour raison d'apartheid. Mais la ségrégation à l'encontre des femmes, qui se concrétise par le port du voile et tout ce qui s'en suit, n'est pas perçue comme contraire aux droits universels au nom d'une conception erronée du respect des cultures dans ce qu'elles ont de plus contestable.

Je veux encore espérer que c'est de cela et non d'élégance et de pudeur dont vous voulez parler.

Veillez agréer, Monsieur le Président l'expression de la considération distinguée,

**Annie Sugier**, présidente de la Ligue du Droit des Femmes